

## EN GUISE D'EDITORIAL

## Les Syndicats Chrétiens du TEXTILE NE DATENT PAS D'HIER

Il n'est pas interdit de prendre ses exemples ailleurs que dans son pays.

L'article ci-après, paru dans la revue mensuelle « NOTRE CENTRALE », organe de la Fédération Chrétienne des Travailleurs du Textile et du Vêtement de Belgique, prouve à l'évidence qu'une organisation syndicale groupant des effectifs nombreux doit constituer un but à atteindre, si nous voulons vraiment triompher dans la lutte pour l'amélioration de notre standard de vie.

Le protocole d'accord signé par notre Fédération, le 9 juin dernier, ne signifie pas autre chose : une bataille engagée pour la défense du droit au travail des travailleurs et travailleuses du Textile, pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat, contre le fléau hideux du chômage, pour la prise en considération par les Pouvoirs Publics de la profession du Textile que d'aucuns voudraient ravalier au niveau d'une industrie de seconde zone, condamnant ainsi à la misère des dizaines de milliers de familles en les privant de leur gagne-pain.

Le protocole d'accord du 9 juin permet d'aborder la discussion immédiate des grands problèmes sociaux qui attendent leur solution depuis plusieurs années : la retraite complémentaire des vieux travailleurs ; l'aide aux chômeurs dans le cadre de leur profession : indemnités, reclassement ; la participation effective des travailleurs aux bénéfices résultant de l'augmentation de la productivité, etc...

C'est la première fois, dans notre pays, que des groupements patronaux reconnaissent aux organisations de travailleurs le droit de participer à la discussion des problèmes économiques qui conditionnent la vie et la prospérité d'une industrie.

C'est la première fois aussi, qu'un accord implique, sur le plan économique et social, une information réciproque et sincère des employeurs et des salariés, tant à l'échelon professionnel, local, régional ou national, ainsi qu'une participation effective des salariés aux organismes d'études dans la nouvelle orientation de la profession.

**QUE NOS MILITANTS Y REFLECHISSENT BIEN : C'EST BIEN UNE NOUVELLE ORIENTATION DE LA PROFESSION.**

Est-ce à dire qu'à partir de ce moment tout ira mieux dans le meilleur des mondes ? Verrons-nous disparaître les oppositions et les rivalités d'intérêts entre patrons et salariés au sein des entreprises ?

Les patrons bouchés, fermés et imbéciles (le mot n'est pas trop fort pour certains) auront-ils pour autant changé de mentalité ?

Les travailleurs, eux-mêmes, prendront-ils conscience de leurs intérêts véritables ? Secoueront-ils leur apathie, leur indifférence ?

Leur égoïsme, bien souvent, est un obstacle à la solidarité qui devrait unir tous les travailleurs entre eux et à l'exemple des ouvriers des Etablissements JONCKEERE à ROULERS (Belgique), ne devraient-ils pas, par leur force et leur cohésion, mettre à la raison les patrons qui spéculent sur leur misère ?

Bien des difficultés seront à vaincre. Bien des obstacles seront à renverser. Mais, si nous voulons triompher de l'injustice et du désordre, il faut que nos militants répondent à l'appel de leur fédération et engagent le combat pour gagner la bataille décisive qui commence.

Albert MYNGERS.

★

« ROULERS. — La solidarité ouvrière magnifiquement récompensée. — La fin d'une grève de 3 mois. »

(Extrait de « Notre Centrale », organe de la Fédération Chrétienne des Travailleurs du Textile et du Vêtement.)

Le conflit de la Firme JONCKEERE est terminé.

Les ouvriers ont reçu une large satisfaction. Au tissage, un salaire sera payé qui dépasse de 20 % le salaire de base, cependant qu'à la filature une formule de travail à la pièce sera introduite dans le plus bref délai possible. En attendant, les ouvriers de la filature obtiennent une augmentation de salaire de 1,50 jusque 1,75 (1 Fr. belge = 8 Fr. français).

Ce conflit met en lumière ce dont la classe ouvrière est capable lorsque, syndicalement forte et disciplinée, elle engage la lutte avec un patron entêté.

Car cette grève a été dure, non seulement à cause de sa durée, mais surtout par suite du comportement incompréhensible et inacceptable du patron, au cours du conflit.

Il est à noter que le résultat de la grève doit être considéré surtout comme le triomphe de la solidarité. En effet, c'était seulement au tissage que le conflit avait pris cours, le 22 janvier. Ce n'est que quelques semaines après que la filature, outrée par le comportement inqualifiable du patron, s'est jointe à la grève, par solidarité. Le résultat acquis n'en bénéficie pas moins également à la filature.

10-14 MAI 1953 : LE JUBILE TRIOMPHAL DE « LA PREVOYANCE »  
ET DU SYNDICAT TEXTILE  
LES ENSEIGNEMENTS D'UNE SPLENDIDE JOURNEE

De magnifiques manifestations ont marqué le triple jubilé fêté par nos amis d'Halluin : La Société Mutualiste « LA PREVOYANCE » fêtait son Centenaire. Le Syndicat Libre du Textile et le Cercle d'Etudes Léon XIII leur Cinquantenaire. C'est le 10 et le 14 mai qu'eurent lieu les réjouissances. Elles étaient placées sous le haut patronage de M. Bacon, Ministre du Travail, et Maurice Bouladoux y apportait la présence de la Confédération.

Ces deux journées furent un témoignage de vitalité, de confiance, de foi, de fidélité aussi.

Fidélité des successeurs envers la mémoire des disparus. C'est tout le sens de la démarche que fit, Dimanche 10 mai, un groupe de militants sur la tombe des pionniers : Arthur HOUTE, Henri BERTE, Nestor SAINT-VENANT, Camille VANDENMEULEBROUCK, Carlos DECOTEGNIE, Victor MONTAGNE, Jules VERKINDERE, Emile DECOTEGNIE. Leur souvenir, celui de tous ceux qui ne purent être visités, fut évoqué dans une commune prière.

Fidélité aux anciens, rassemblés ce 10 mai à la Maisons des Syndicats Libres pour un repas fraternel, placé sous la présidence du toujours dynamique Charlemagne BROUTIN, et honoré de la présence de représentants du Syndicat, de la Mutuelle, de Prosper VAN WESEMAEL, Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens du Textile de Belgique. Ce repas, qui se déroula dans l'enthousiasme, ne pouvait mieux inaugurer les fêtes jubilaires.

Vitalité, foi, confiance, c'est l'impression qu'a donné l'affluence-record à toutes les cérémonies du jeudi 14 mai. L'église Saint-Hilaire était bondée pour la Messe du Souvenir et de la Reconnaissance. Le cortège qui suivit, malgré un temps détestable, enserrait les rues populeuses d'Halluin d'un long cordon humain, témoignant pacifiquement l'attachement des participants à l'œuvre poursuivie par les organisations jubilaires.

Au Foyer Syndical, où on s'écrasait, la joie de se trouver réunis au coude à coude fraternel pour communier dans une même pensée, un même idéal, se lisait sur tous les visages.

Tous ces sentiments furent d'ailleurs exprimés avec force et éloquence par les divers orateurs qui prirent la parole au cours de la journée : notre camarade MYNGERS, dans son allocution du matin ; VERKINDERE, en ouvrant la séance de gala ; BOULADOUX, dans le magnifique discours qui souleva l'enthousiasme de ses auditeurs.

Aussi bien, les diverses allocutions, pleines d'enseignement, qui s'attachèrent à magnifier l'œuvre du passé, devaient insister sur le travail à poursuivre. C'est en puisant au spectacle reconfortant de ce qui a été réalisé par les anciens, c'est en s'inspirant de leurs vertus que les jeunes se doivent d'apporter aux problèmes d'aujourd'hui des solutions d'avenir.

(Suite page 3)

Nous rendons un hommage reconnaissant à nos militants de la firme JONCKEERE, ainsi qu'à tous les ouvriers et ouvrières de cette entreprise pour la façon exemplaire dont tous ont suivi le mot d'ordre syndical et pour l'enthousiasme et l'ardeur dont ils ont fait preuve tout au long du conflit.

Ces ouvriers et ouvrières étaient d'ailleurs convaincus que ce n'était pas LEUR lutte qu'ils menaient, mais celle de toute l'industrie du jute, dont les patrons, au début, désapprouvaient M. Jonckheere, pour s'empresser peu après de l'utiliser comme un bélier dans leurs tentatives d'arriver à une diminution des salaires. Ces patrons se préparaient déjà, au cas où la grève aurait échoué, à perpétrer un attentat sur les salaires dans les tissages de jute. Mais ce fut un échec complet pour eux.

Décidés plus que jamais, les ouvriers et ouvrières des filatures et tissages de jute se grouperont autour de la Centrale Chrétienne du Textile et du Vêtement qui, à l'avenir, comme par le passé, continuera à lutter pour une amélioration de leur standard de vie et qui n'admettra jamais qu'il y soit touché, dans des buts inavoués, soit directement, soit indirectement, pour l'amener à un niveau moins élevé.

Si la lutte dans le jute n'est pas encore terminée, dans tous les cas, une première bataille a été gagnée. Cette victoire, à condition que la solidarité ouvrière reste ferme et résolue, porte en elle de riches promesses d'avenir.



# ACTIVITÉS FÉDÉRALES

## DÉMARCHES FÉDÉRALES

Une délégation du bureau fédéral a été reçue le 25 mars par M. BACON, Ministre du Travail.

Elle a exprimé son inquiétude et celle de tous les travailleurs du Textile devant la persistance de la crise qui frappe notre industrie.

Elle a rappelé les multiples démarches faites par notre organisation et les mesures sociales et économiques que nous avons préconisées pour apporter un remède efficace et rapide à cette crise.

Elle a en particulier rappelé notre demande d'augmentation de l'allocation chômage et l'assouplissement de ses conditions d'attributions.

Elle a protesté contre la lenteur avec laquelle les décisions interviennent, quand elles interviennent, et contre l'absence d'un plan d'ensemble de redressement.

Ces retards, état de chose regrettables, risquent de nuire gravement à l'efficacité des mesures prises.

Une démarche identique a été effectuée auprès de M. BURON, Ministre des Affaires économiques, le 26 mars, et auprès de M. LOUVEL, Ministre de l'Industrie et de l'Énergie, le 31.

Nous avons reçu de ces trois personnalités l'assurance que l'évolution de la situation de l'Industrie Textile était suivie de très près par les Ministres compétents et que leurs services étudient, présentent, une série de mesures propres à favoriser une stabilisation d'abord, et ensuite une reprise dans le Textile.

Ils nous ont assuré que tout serait mis en œuvre pour assurer avec le plein emploi de la main-d'œuvre la reconversion des entreprises appelées à orienter leur activité vers d'autres branches de l'industrie.

Une commission interministérielle a été créée à cet effet et nous avons déjà eu l'occasion de lui soumettre le cas de deux entreprises menacées de fermeture.

## RÉUNION DU BUREAU FÉDÉRAL TEXTILE, les 30 et 31 MAI 1953 à PARIS

Le Bureau Fédéral s'est réuni à Paris les 30 et 31 mai 1953.

Après avoir effectué un tour d'horizon sur la situation dans les différentes régions textiles, il a constaté une sorte de stabilisation dans les horaires effectués. Cette stabilisation n'allant pas sans des licenciements et des fermetures d'entreprises, licenciements et fermetures trop souvent sans un suffisant souci du reclassement des travailleurs ainsi privés d'emploi.

Il a examiné l'état des relations de la Fédération avec les Organisations patronales et avec les autres centrales ouvrières, et fixé la position à prendre en vue des décisions futures.

Il a dressé l'ordre du jour du 28<sup>e</sup> Congrès Fédéral qui doit se tenir à Castres les 5 et 6 septembre 1953 et a établi la liste des différents rapports qui y sont présentés.

Une circulaire sera adressée fin juin à tous les syndicats. Le texte du rapport d'activité leur parviendra d'ici le 20 août.

Il a nommé la délégation qui représentera la Fédération au Congrès 1953 de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers du Textile et de l'Habillement (C.I.S.C.), qui se tiendra les 16, 17 et 18 juin 1953, à SONDERNACH (Haut-Rhin).

La candidature de notre Président A. MYNGERS, membre sortant du Bureau de la Fédération Internationale sera présentée.

Indiquons que notre Fédération est représentée au Bureau de la Fédération Internationale par un deuxième membre : Théo BRAUN, vice-président de notre Fédération.

Il a été envisagé de transformer notre journal *Inter-Textiles* en un organe de propagande et de masse à dater d'octobre 1953. Toutes indications seront fournies en temps utiles à nos syndicats.

## ROUissage ET TEILLAGE DU LIN

A la demande des organisations syndicales C.F.T.C., une Commission paritaire nationale s'est réunie le 18 mars au ministère du Travail, en vue de discuter et, autant que possible, de conclure une Convention collective pour les travailleurs du rouissage et teillage du lin et du chanvre. On sait, en effet, que ces industries ne rentrent pas dans le champ d'application de la Convention collective des industries textiles et de ses annexes.

La délégation patronale, composée de représentants des rouisseurs-teilleurs de lin du Nord, d'Ile-de-France, de Normandie et de Bretagne, tout en se déclarant habilitée à traiter sur le plan national, fit observer en premier lieu qu'elle ne représentait pas l'industrie du chanvre et qu'il s'agirait donc de convoquer à l'avenir distinctement les deux organisations qui pourraient siéger simultanément.

L'inspecteur du Travail donna ensuite lecture d'une lettre reçue de l'Organisation des Coopératives linières, indiquant qu'elles n'enverraient pas de représentant à la Commission paritaire nationale, attendu que les Coopératives agricoles relèvent de la compétence du ministre de l'Agriculture et non de celle du ministre du Travail.

A la suite de cette communication, la délégation patronale des rouisseurs et teilleurs de lin déclara que la signature d'une convention nationale avait pour condition préalable l'adhésion des Coopératives linières. A défaut de cette adhésion, les rouisseurs-teilleurs industriels ne pourraient supporter, dans le régime concurrentiel actuel, les charges supplémentaires découlant de la convention collective, que ne seraient pas tenues d'assumer les Coopératives linières.

Après un long échange de vues sur ce sujet, il fut décidé de demander au ministère de l'Agriculture de convoquer à une prochaine commission paritaire les représentants des Coopératives linières. Les pourparlers auraient lieu de la sorte sous l'égide des ministères du Travail et de l'Agriculture.

La délégation C.F.T.C. exposa ensuite sa demande tendant à l'adoption par le rouissage-teillage, de l'ensemble des dispositions de la Convention collective nationale des industries textiles. A cette convention s'ajouteraient, en annexe, les dispositions particulières en vigueur dans le rouissage-teillage de lin depuis 1947.

Les représentants patronaux objectèrent immédiatement que le protocole de 1947 ne concernait que la région Nord et que sa valeur avait toujours été contestée par les autres régions linières. Qu'en conséquence il ne pouvait être question d'adopter ce protocole au plan national, pas plus que de prendre en considération sans modifications la Convention nationale textile.

Après une longue discussion au sujet de ces deux questions, la délégation patronale déclara qu'elle établirait prochainement un contre-projet et le ferait parvenir aux organisations syndicales pour examen avant la prochaine réunion de la Commission paritaire.

Ayant procédé à l'examen de la situation de la Caisse Fédérale de Résistance, le Bureau a décidé qu'aucun nouveau syndicat ne serait accepté s'il n'a pas procédé à son inscription à la Caisse Fédérale de Résistance.

Deux nouveaux syndicats sont inscrits à la Fédération :

— Le Syndicat des ouvriers textiles de Dampierre (Jura) ;

— Le Syndicat des Textiles artificiels de Grenoble (Isère).

En terminant, le Bureau Fédéral a adopté des motions de Sympathie et de reconnaissance à notre Président Confédéral d'honneur Gaston TESSIER ; à notre nouveau président confédéral Maurice BOULADOUX et au nouveau secrétaire général de la Confédération, G. LEVARD.

Le Bureau s'est séparé en s'ajournant au vendredi 4 septembre 1953, à 14 h. 30, à Castres, au Siège de la C.F.T.C., 4, rue Borrel.

## CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT (C. I. S. C.)

Les 16, 17 et 18 juin 1953 s'est tenu à Sondernach (Haut-Rhin) le Congrès de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers du Textile et du Vêtement

La Fédération Française des Syndicats Chrétiens du Textile C.F.T.C. était représentée par une délégation de 7 membres ayant à sa tête son Président A. MYNGERS.

Dans le cadre charmant de la vallée de Munster, le Congrès a étudié plus spécialement 3 questions plus particulièrement importantes :

### RESOLUTION CONCERNANT LE TRAVAIL DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens du Textile et du Vêtement, ayant examiné les conclusions dégagées des travaux de la 4<sup>e</sup> Commission d'Industrie Textile du B.I.T., relatif aux problèmes posés par le travail des femmes dans les Industries Textiles, rappelle ses résolutions énoncées à la suite de ses Congrès antérieurs, à l'égard de ces problèmes ; notamment en ce qui concerne le travail des femmes mariées :

Celles-ci doivent pouvoir en effet être en mesure de se consacrer aux tâches qui relèvent de leur mission d'épouse et de mère. Des systèmes d'aide à la famille doivent tendre à assurer aux intéressées la possibilité de se consacrer à cette mission.

Le Congrès de la Fédération ayant pris connaissance du mémoire commenté, de la Commission de Genève, propose :

1<sup>o</sup> Toutes les Organisations affiliées à la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens du Textile et du Vêtement, conscientes de l'importance du travail féminin dans leurs pays respectifs et, tenant compte du fait que des principes généraux fixes régissent le travail féminin dans chacun de ces pays, proposent :

a) D'adopter comme directive générale de conduite, les principes régissant le travail de la femme tels qu'ils sont exposés dans la brochure de la C.I.S.C. « A travail égal, salaire égal ».

b) De s'efforcer d'obtenir de tous les pays affiliés une étude approfondie de la situation des ouvrières dans l'industrie textile, entre autre :

1) Le nombre de travailleurs féminins occupés dans le secteur Textile et Vestimentaire, et l'éparpillement des contingents féminins dans les différentes branches d'industrie.

2) Les fonctions diverses exercées par les femmes et les jeunes filles, et la rémunération attribuée à chacune d'elles.

3) Les pourcentages entre les salaires de base masculins et féminins, établis dans les Conventions.

Le Bureau de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens du Textile et du Vêtement, soumettra à tous les pays affiliés la formule d'enquête servant de base à cette étude.

2<sup>o</sup> Tous les pays affiliés, étant persuadés de l'importance d'une formation professionnelle sérieuse pour certaines catégories de travailleuses feront tout ce qui est en leur pouvoir :

a) Pour qu'au sein de chaque pays l'attention soit attirée sur la nécessité d'une bonne formation professionnelle pour les femmes et les jeunes filles, laquelle doit être complétée tenant compte avec la destination future comme épouse et mère.

Cette formation ne doit pas seulement s'appliquer aux fonctions hautement qualifiées mais aussi aux fonctions moins qualifiées pouvant influencer la garantie d'un salaire humain.

b) Pour que toutes les écoles professionnelles s'évertuent davantage à créer des sections pour la formation professionnelle des femmes.

La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens du Textile et du Vêtement se chargera de transmettre à tous les pays affiliés les suggestions qui lui seraient faites pour éliminer les difficultés de réalisation.

c) Pour que tous les pays affiliés collaborent aux enquêtes ayant pour but d'étudier et de promouvoir la qualification et la formation professionnelle des femmes dans l'industrie textile.

1<sup>o</sup> La Coopération Européenne dans l'Industrie Textile,  
— Rapport présenté par PAUWELS (Belgique) ;

2<sup>o</sup> La Productivité dans l'Industrie Textile,  
— Rapport présenté par L. FRURU (Belgique) ;

3<sup>o</sup> Le problème de l'emploi des femmes dans le Textile,  
— Rapport présenté par Mlle NIJSSEN (Belgique).

A la suite des débats, les résolutions suivantes ont été adoptées :

3<sup>o</sup> D'appliquer le plus rapidement possible les mêmes salaires pour hommes et femmes pour les travaux de même valeur.

Comme moyen à employer, citons :

a) L'enquête que nous nous proposons comme Fédération Internationale dans le point 1<sup>o</sup> des résolutions.

b) Les mesures préconisées par la recommandation n<sup>o</sup> 90, c'est-à-dire par l'octroi à chaque augmentation des salaires, d'augmentations plus importantes aux femmes qu'aux hommes dans les secteurs d'industrie ou les entreprises, ou une dévalorisation des salaires féminins se manifeste.

c) L'influence à exercer sur les instances du travail qui dans chaque pays sont préposées à l'élaboration des salaires afin d'obtenir la disparition des écarts qui pourraient exister entre les salaires féminins et masculins.

Tous ces efforts doivent être accomplis d'avantage dans un esprit de conquête syndicale, que dans un désir de réalisation féministe.

Tous les efforts doivent être orientés vers la justice dont la Société est redevable tant envers les femmes qu'envers les hommes.

### RESOLUTION CONCERNANT LA COOPERATION EUROPEENNE DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

La Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens du Textile et du Vêtement, après avoir examiné les problèmes de l'industrie textile, sous l'angle de la coopération européenne : Constate :

— Que l'Industrie Textile de l'Europe accuse une place très importante dans l'Industrie Textile Mondiale, mais se voit entraîner vers des difficultés de plus en plus accentuées, dues à un déséquilibre entre la production et la consommation.

Ce déséquilibre s'explique :

- par un pouvoir d'achat insuffisant du monde du travail, dans les pays de l'Europe, comme dans le reste du monde ;
- par la fermeture des marchés sur le plan mondial ;
- par l'installation d'industries de transformation dans les pays qui jusqu'ici n'étaient traditionnellement que producteurs de matières premières.

Devant cette situation, les pays ne peuvent résoudre leurs problèmes en s'isolant du monde. Il n'est guère de problèmes nationaux d'ordre social en partie au moins qui ne sont fonction d'un contexte international.

En conséquence, le Congrès se prononce pour une coopération économique européenne, sous conditions d'une participation effective des travailleurs, qu'elle aboutisse à une augmentation du standard de vie et à une politique de plein emploi.

D'autre part, il conditionne toute coopération à une possibilité de chances égales pour chacun des pays sur le plan de la concurrence en égalisant vers le haut le standard de vie, et en égalisant les charges qui pèsent sur la production.

Le Congrès mandate le Bureau de la Fédération d'approfondir une étude plus complète et en prenant comme base le rapport qui lui a été soumis.

### AVIS

Nous demandons à tous nos camarades de bien vouloir prendre note qu'en raison congés payés, le Secrétariat Fédéral sera fermé du lundi 3 août au lundi 10 août 1953.



## LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE D'APPRENTISSAGE DES INDUSTRIES TEXTILES EN VISITE A MULHOUSE

Le 27 avril, la Sous-Commission Nationale Consultative des Industries Textiles se trouvait réunie à Mulhouse pour la visite du Centre Régional d'Apprentissage du Textile, 1, rue du Fil.

En plus des membres de cette Sous-Commission, y participaient Mlle Simonnin, Inspectrice de l'Enseignement Technique, Mlle Zuzot, secrétaire de la Commission Nationale d'Apprentissage des Industries Textiles, M. Catin, Secrétaire général de l'Union Textile et les membres ouvriers et patrons du Groupement paritaire d'Apprentissage textile du Haut-Rhin, ainsi que plusieurs personnalités de l'Enseignement Technique de la Région.

Le but de cette visite était de donner aux membres de la Sous-Commission Nationale, et notamment aux membres ouvriers, la connaissance exacte de l'organisation de l'Apprentissage dans les différents Centres du Textile.

Accueillis d'une manière à la fois très simple et très chaleureuse, les visiteurs entendirent d'abord un exposé de M. Roye, Directeur du Centre, puis visitèrent durant toute une matinée, en plusieurs groupes, les différentes sections d'apprentissage.

Il convient de mentionner que le Centre Régional d'Apprentissage de Mulhouse possède une équipe dirigeante et enseignante composée en bonne partie de Camarades appartenant au Syndicat National des Centres Publics d'Apprentissage (C.F.T.C.).

Le Centre de Mulhouse est un centre public d'apprentissage dont la gestion est assurée par l'Enseignement Technique et par la Profession. Installé dans un Bâtiment sous séquestre appartenant à l'Administration des Domaines, il fonctionne avec les subsides qui lui viennent moitié de l'Etat, moitié de la Profession par l'intermédiaire du Groupement Paritaire d'Apprentissage Textile du Haut-Rhin.

Le Conseil d'Administration du Groupement Paritaire est composé, comme le veut son titre, par un nombre égal d'ouvriers et de patrons.

La particularité du Centre de Mulhouse est sans doute d'être organisé en internat. Beaucoup de jeunes qui y sont admis viennent en effet de petits centres textiles éloignés de Mulhouse, ils ne peuvent donc rentrer chez eux le soir, et c'est ainsi que, sur 300 élèves environ, plus de 200 sont internes durant leurs 3 années d'apprentissage.

Le recrutement est opéré par le Centre et par les Entreprises. Les demandes d'admission sont très nombreuses, une sélection serrée s'opère puisque 30 à 35 % des candidats sont écartés.

L'Apprentissage a une durée de 3 années, et conduit aux C.A.P. des professions textiles ci-après :

- Aides-laboratoires,
- Mécaniciens-régulateurs filature,
- Mécaniciens-régulateurs tissage,
- Premier ouvrier manutentionnaire,
- Aide-imprimeur sur machines,
- Teinturier.

Il y a en plus une section Bois et une section Electricité, en vue de la formation d'ouvriers d'entretien.

Les programmes d'Apprentissage sont établis en liaison étroite entre l'Enseignement Technique et la Profession.

Les élèves bénéficient de bourses d'études allant de 3.000 francs à 8.500 francs par mois, ils peuvent également, par leur travail, acquérir des primes annuelles d'encouragement qui se montent à 10.000 francs, et sont financées à la fois par l'Etat, la ville de Mulhouse et le Groupement Paritaire Textile du Haut-Rhin.

Après cette visite, et un repas pris dans le même réfectoire que les garçons, ce qui permet à tous de se rendre compte de l'excellence de la cuisine, et d'admirer en passant l'installation moderne, c'est vers la jolie ville alsacienne de Guebwiller qu'un autocar emmena les membres de la Sous-Commission Nationale et les personnalités.

Le Centre d'Apprentissage de Guebwiller accueille des élèves qui se destinent aux professions du fer et du bois, et l'obtention d'un C.A.P. dans ces métiers ; mais il possède aussi

## RESOLUTION CONCERNANT LE PROBLEME DE LA PRODUCTIVITE

Le Congrès International de la Fédération Textile réuni du 16 au 18 juin 1953, après une analyse profonde d'un rapport traitant du problème de la « Productivité » constate :

— Qu'une des missions de l'économie consiste à mettre à la disposition de chaque être humain, un nombre aussi élevé que possible de biens de consommation nécessaires et utiles à des prix aussi bas que possible afin de lui permettre d'atteindre plus facilement sa destinée.

Rejetée, en conséquence, tout système d'accroissement de la productivité qui dans un régime économique quelconque conduirait :

— à des efforts physiques et intellectuels excessifs pour les travailleurs,

— à l'augmentation des bénéfices des patrons,

— au chômage.

Tient à affirmer que la « productivité » est un bienfait et non un danger pour l'homme lorsqu'elle s'inscrit dans un système d'institutions où les travailleurs pleinement responsables, sont associés aux résultats communs, à la direction de l'économie à ses différents stades : entreprises, profession, Etat.

Dans ces conditions, la productivité ne vise pas autre chose que l'économie de travail humain.

Le Congrès estime nécessaire d'affirmer :

— Qu'un effort de production intelligent, humain, peut aboutir en Europe à des résultats considérables.

— Que l'effort essentiel à entreprendre, est d'économiser le travail et d'employer des techniques de productivité qui ne mettent pas l'homme en péril. Elles doivent donc tenir compte constamment des effets de la rationalisation et de la mécanisation sur le travailleur, ne pas attendre la principale amélioration du rendement du travailleur lui-même auquel elles ne doivent demander qu'un effort raisonnable.

— Qu'une politique de productivité qui ne se situe pas dans le cadre d'une Organisation économique, crée du chômage.

— Qu'il est impossible de retirer constamment de la production des masses de travailleurs, grâce au progrès technique, sans diminuer la durée du travail et sans se préoccuper de replacer ces travailleurs dans d'autres productions.

Le Congrès demande, en conséquence :

— Que l'effort de productivité soit conditionné par une organisation économique qui veille aux reclassements nécessaires et aux diminutions de la durée de travail sans diminution de salaire.

— Qu'une telle organisation économique n'offrira de garanties aux travailleurs que si leurs organisations syndicales y sont largement et efficacement représentées.

— Que la productivité améliore le standing de vie du travailleur par une augmentation de salaire et une baisse réelle des prix de consommation.

une section textile, pour un apprentissage plus rapide, devant simplement conduire au certificat de spécialité.

Les trois C.S. dont le programme a été mis au point, sont les suivants :

— C.S. Filature, mention préparation ;

— C.S. Filature, mention continu ;

— C.S. de Tissage.

En résumé, excellente visite d'information et de contacts, qui permit à tous de se rendre compte comment le Textile d'Alsace avait pensé et organisé son Apprentissage.

Soulignons en terminant qu'au soir de cette journée, pourtant particulièrement chargée, il y eut en plus un contact extrêmement fraternel et cordial entre nos Camarades Paul DEGRYSE et François DECORNET, qui participaient tous deux à ce voyage au titre de Membres de la Sous-Commission Nationale d'Apprentissage du Textile, et nos Camarades des Centres Publics d'Apprentissage appartenant à la C.F.T.C.

Ce fut l'occasion pour nos Camarades de profiter de la présence de Paul DEGRYSE pour soulever quelques problèmes professionnels et syndicaux, ce fut l'occasion pour François DECORNET de parler de la manière dont les problèmes de l'Apprentissage Textile étaient envisagés dans le Textile du Nord.

F. DECORNET.

## LES SYNDICATS CHRETIENS DU TEXTILE NE DATENT PAS D'HIER

(Suite de la page 1)

Un jubilé n'est pas une conclusion ; c'est une étape. Et il reste de bonne besogne à réaliser.

### L'ALLOCATION DE M. BOULADOUX

C'est à préciser l'œuvre à poursuivre que se sont employés les orateurs de la journée. Maurice BOULADOUX, en particulier, devait préciser notre tâche.

Obtenir justice pour les travailleurs, une condition matérielle conforme à la fois aux exigences de la nature humaine de la personne du travailleur et de sa famille, et des possibilités accrues des moyens de production, ouvrir l'accès des responsabilités économiques aux représentants ouvriers par une organisation économique, subordonnant la vie économique aux besoins des hommes.

Un choix à faire. Entre le Capitalisme libéral, qui a opprimé le travailleur et a ravalé le travail au rang d'une marchandise, et le Communisme marxiste, qui, sous prétexte de construire une société future idéale, asservit le travailleur aux diktats de la production et ravalé l'homme à un rouage d'une vaste machine collectiviste.

Entre ces deux contraires, qui méconnaissent également la vraie nature de l'homme, être libre, appelé à une destinée éternelle, la C.F.T.C. veut trouver une troisième voie.

Œuvre de longue haleine, qui requiert l'engagement persévérant des associations ouvrières, se développant et prenant pleinement conscience du rôle qu'elles doivent jouer.

Pour mener ce combat, la C.F.T.C. s'appuie sur une solide doctrine, assignant à chacun sa juste place : primauté de l'homme, travail créateur, capital serviteur. Puis, après avoir esquissé son programme dont la création se poursuit, il conclut en soulignant l'importance des organisations ouvrières et des militants comme ceux qu'on fête aujourd'hui.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL HONORE HALLUIN

La présence de M. BACON, Ministre du Travail, est, elle aussi, tout un enseignement. Comme le soulignait VERKINDERE dans son allocution d'ouverture, c'est à de modestes travailleurs que le représentant autorisé du Pouvoir constitué, donnait un témoignage de haute estime en acceptant de leur remettre une distinction méritée.

C'est à des organisations ouvrières, engagées dans un effort de solidarité permanente et de conquêtes sociales, que sa présence apportait un témoignage de considération particulièrement apprécié.

Ce fut d'ailleurs l'occasion pour les militants de rappeler à M. BACON, Ministre du Travail, dont ils n'oublient pas le passé de militant ouvrier, toutes les légitimes revendications qui réclament satisfaction selon un ordre d'urgence : bas salaires, chômage, allocations familiales, retraite des vieux, etc...

Celui-ci put d'ailleurs, après avoir exprimé ses préoccupations, selon ses propres termes, se livrer à quelques confidences. Dans le domaine du chômage, ses services s'appliquent à la révision du régime du chômage, tandis qu'en matière de Sécurité Sociale, une nette amélioration doit résulter des modifications à apporter au régime de l'Assurance Maladie.

### HOMMAGE AUX MILITANTS

Cette journée, si elle fut fête jubilaire, fut aussi l'occasion d'un bel hommage « au militant ».

Nous disons AU MILITANT. Certes, les décorés, nos amis Jules EVERAERT, Gustave VERKINDERE, Arthur VYNCKIER, Auguste MESSIAEN, Mmes HOUTE-VAESEN et VERSCHAE-LE FUR, Albert MYNGERS, Albert HOUTE, Fernand GRAYE, Henri PARMENTIER, Jean MARET, ont été chacun particulièrement à l'honneur. Qu'ils trouvent ici l'assurance de notre affectueuse reconnaissance. Mais, il est sûr qu'au travers de leurs personnes, c'est le militant ouvrier, tous les militants ouvriers qui ont été à l'honneur. Comme l'a si bien chanté Joseph DECLERCQ : « HONNEUR ! HONNEUR ! AU FRANC LUTTEUR... »

50 années au service de la classe ouvrière. Nos amis d'Halluin ont un passé. Mais, noblesse oblige. Ils regardent vers l'avenir avec la résolution d'œuvrer toujours mieux à l'émancipation ouvrière.

André VERKINDERE.

**AU CARILLON D'OR**  
MAISON HENRI MAY FONDÉE EN 1898

Horlogerie  
Orfèvrerie  
Cadeaux  
Cristaux



Bijouterie  
Joaillerie  
Bagues de  
Fiançailles

**REMISE 10% AUX AGENTS R.A.T.P.**  
Sauf sur articles à prix imposés

**NORD 32-87 22-24, Ave. Secrétan. PARIS Métro: JAURÉS**



# DANS LES REGIONS

ISERE

## LES ABRETS

Les tisseuses de l'usine GARCIN sont encore à 88,75 taux du S.M.I.G. Pas de majoration pour les heures supplémentaires, pas de délégués, pas de syndicat. Des élections seraient indispensables. Une petite section syndicale semble vouloir partir, mais personne ne veut être déléguée.

## CORBELIN

Une rencontre a eu lieu avec les jeunes ouvriers et ouvrières du pays et des alentours. Nous avons découvert ensemble la valeur du Syndicalisme, et sa nécessité dans une discussion simple et animée. Le soir, réunion des plus anciens avec nos camarades MEYNIER et REVERDY concernant la retraite de la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales.

13 avril 1953. — Tournées avec MAYOUD B. à SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX, SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN, HAUT-BIOL.

Ces trois usines ont une majorité C.F.T.C. 40-60 - 80-200 - 30-30. Il y a des délégués dynamiques, elles ont discuté avec MAYOUD B. des problèmes salaires et nombre de métiers de leur entreprise. Puis ensemble nous avons été reçus par la Direction. Tournée enrichissante pour les délégués, qui se sentent moins seules.

## CHATTE

Le 9 mai 1953. — Tissage de parapluie. 50 et 45 heures sans majoration. Les ouvrières sont décidées à se battre pour l'obtenir mais elles préfèrent les 40 heures, du moment que d'autres sont en chômage, elles trouvent qu'une journée de 8 heures est assez longue pour une femme. Des élections auront lieu aussi car il n'y en a pas eu depuis plus de 10 ans. La journée du 1<sup>er</sup> mai a été payée sur 8 heures bien qu'elles fassent habituellement 9 heures par jour.

## LA VISCOSE

Les camarades de l'équipe ANTZY-FEROFF, pour la plupart, adhèrent à la C.F.T.C., ont refusé malgré les pressions dont ils ont été l'objet, de faire des heures supplémentaires. Ils estiment que ce serait injuste, du moment que d'autres travailleurs sont en chômage.

Mlle J. JAY.

## CASTRES

## EVENEMENTS ET TACTIQUE SYNDICALE

La crise fournit un prétexte à de nombreuses violations des lois et de la convention collective : telle entreprise ne paie plus les heures supplémentaires, telle autre ne respecte pas les règles de licenciements, telle autre modifie la date des congés. Tout cela sous de beaux prétextes ! Et c'est autant de précédents qui incitent les autres patrons à en faire autant.

Nous savons bien que les camarades ont accepté telle ou telle mesure qui leur était proposée. Que fallait-il faire à leur place ? Dites-le, vous qui leur jetez la pierre ! Dans une telle discussion, à la veille du chômage, tous les atouts sont dans la main du patron. Peut-on leur reprocher de penser davantage à leurs femmes et à leurs gosses ?

Il nous reste pourtant un moyen de nous défendre.

Ces accords que l'on cherche à violer, qui les a signés ? Qui peut les modifier ? Ces modifications, intéressantes dans l'immédiat, quelles en seront les répercussions pour nous, pour les autres ?

Tout cela est une affaire de Syndicat. Nous pouvons nous défendre tous ensemble. N'acceptez rien sans avoir consulté le syndicat. Dites au patron : « Nous voulons que le syndicat s'en occupe ! »

Dans les conditions difficiles où nous menons le combat, cette tactique peut nous donner des résultats. Nous allons vers des jours où nous devrons nous serrer les coudes.

## ACTIVITE DU COMITE REGIONAL TEXTILE

Nous avons rappelé aux députés leurs promesses, et avons attiré leur attention sur les modifications législatives nécessaires pour, d'une part, améliorer le sort des chômeurs, d'autre

part, réorganiser l'industrie textile. En particulier, nous avons attiré leur attention sur les points suivants :

— Récupération des heures supplémentaires ;

— Problèmes des retraités ;

— Moyens d'action contre le travail noir ;

— Projet de loi Guislain.

M<sup>re</sup> Couderc a répondu par retour ; il s'étonne de notre rappel et en particulier de ce que nous disons de lui dans notre dernier bulletin que nous avons joint aux lettres. En fait, il a seulement, dans cette lettre, pour la première fois, pris position sur le sujet de la création d'un Office National du Textile ; il votera pour, si nous croyons que cela aidera à résoudre la crise mais ne nous cache pas son scepticisme.

Le jeudi 19 mars, nous avons pu avoir un contact de deux heures avec M. DURAND, Directeur départemental de la main-d'œuvre, assisté de M. ALLIERES, Inspecteur du Travail de Castres. Nous avons fait le tour de l'action que pouvait mener l'Inspection du Travail et il fut décidé que :

a) Deux circulaires seront adressées aux entreprises pour leur signaler que l'autorisation d'effectuer des heures supplémentaires, sera provisoirement liée à l'impossibilité technique de procéder à une embauche provisoire de personnel et d'autre part, pour leur recommander de ne pas employer de personnel déjà titulaire d'une retraite importante.

b) Des cas typiques de travail noir seront mis à jour éventuellement sur nos indications et des poursuites engagées contre les employeurs fautifs.

c) L'enquête en cours sur la situation des façonniers sera activée, et envoyée au Ministère en concluant à la nécessité de considérer ces gens-là comme des travailleurs à domicile.

Aux dernières nouvelles, Ricalens, à Larroque d'Olmes, aurait accepté de considérer ces artisans comme travailleurs à domicile, depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Enfin, un certain nombre d'informations nous ont été communiquées :

a) Dans une réunion au Ministère des Inspecteurs Divisionnaires, seulement 4 d'entre eux, dont celui de Toulouse, ont souhaité voir le Ministère suspendre l'application du décret relatif à la récupération des heures chômées ! Le Ministre n'est pas lié par cette position, mais sa tâche est plus difficile.

b) Pour les retraités, dans l'état actuel des choses, seul le règlement intérieur des entreprises peut les mettre au premier rang des gens à licencier.

c) Pour l'application de la loi sur les heures supplémentaires, et d'ailleurs en général pour toute action tendant à faire respecter des textes législatifs, l'inspecteur ne peut faire qu'une pression morale sur l'employeur. Il ne dispose d'aucune sanction, la loi ne les ayant pas prévues. Seul le prud'homme est compétent.

Enfin nous avons obtenu tous les renseignements nécessaires pour faire la demande d'extension de nos accords de salaires et de nos classifications. Il faudrait qu'une lettre commune des trois syndicats soit envoyée au Ministère. Il serait souhaitable que le syndicat patronal en fasse autant. Nous nous employons à activer ces démarches.

Nous savons aussi que le Préfet se préoccupe d'activer la décision définitive du Ministère en ce qui concerne les fonds intercommunaux et les chantiers départementaux.

PASQUET.



## CHOLET (Maine-et-Loire)

V<sup>e</sup> CONGRES REGIONAL PROFESSIONNEL DU TEXTILE A CHOLET, LE 19 AVRIL 1953

Le dimanche 19 avril, s'est tenu à Cholet (Maine-et-Loire), salle de la C.F.T.C., le V<sup>e</sup> Congrès régional du Textile pour l'Ouest.

Présidé par Georges AUCLAIR, Secrétaire Fédéral, cette importante manifestation a rassemblé un bon nombre de délégués, venus des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine-et-Loire.

Louis POUPARD, Président régional, après avoir remercié les présents et présenté Georges AUCLAIR, ouvrit la séance.

Le rapport moral fut présenté par Jean GUITET, Secrétaire régional

professionnel. Ce rapport très documenté fut attentivement suivi. Le rapporteur fait état de la crise que subit le textile et examine les moyens propres à y remédier. Il passe ensuite en revue la situation régionale sur le plan économique : entreprises, main-d'œuvre, salaires, production effectifs, etc., et insiste tout spécialement sur le chapitre relatif aux normes et à la productivité. Abordant ensuite la situation sociale, les conventions, les élections professionnelles, etc., le rapporteur termine sur les moyens d'action, caisse de défense professionnelle et l'action syndicale, insistant sur le rôle du militant.

Ce rapport donna lieu à un vaste échange de vues, prouvant ainsi la vitalité et le dynamisme de notre région.

Pierre CLOCHARD, des Etablissements RICHARD Frères, campa ensuite dans un bref rapport la nécessité et le rôle d'une section d'entreprise. Il apporta le témoignage de l'expérience vécue dans son usine.

Après un rapport d'ordre intérieur, et après l'adoption de ces rapports, on procéda à l'élection du Bureau pour le nouvel exercice.

Le Bureau sortant est quelque peu modifié afin d'apporter une plus large représentation. Le nouveau bureau est formé de :

Président : POUPARD Louis, de Cholet.

Vices-Présidents : BAUE Lucien, de Saint-Laurent (Vendée) - BATARD Jean, d'Angers.

Secrétaire Général : GUITET Jean, de Cholet.

Secrétaires adjoints : LEMASLE Serge, de Cholet - CLOCHARD Pierre, de Cholet.

Treasorier : RENARD Clément, de Cholet.

Membres : AURE E., de La Tessouaie - GALLARD F., de Andrazé - BICHAUD A., de Moulins (Deux-Sèvres) - AURIAL V., de Roussay.

La résolution fut ensuite présentée et, après quelques modifications, acceptée.

AUCLAIR Georges apporte ensuite une documentation fournie et très appréciée des délégués qui posèrent de nombreuses questions.

Il tira ensuite les conclusions de ce magnifique Congrès, qui fut en même temps une grande manifestation de travail et d'amitié.

5<sup>e</sup> CONGRES REGIONAL PROFESSIONNEL TEXTILE C.F.T.C.

Cholet, le 19 avril 1953

Les délégués des syndicats et sections syndicales C.F.T.C. du Textile de la région choletaise, réunis à Cholet, le 19 avril 1953, pour le 5<sup>e</sup> Congrès régional professionnel ont adopté la résolution suivante :

Le Congrès, constatant l'influence sans cesse grandissante du Syndicalisme Chrétien dans cette région,

Conscient de la mission traditionnelle de la C.F.T.C. de formation, de dépense professionnelle et de lutte pour plus de justice sociale,

Affirme sa foi dans l'avenir et sa confiance dans l'organisation syndicale, seule capable d'intervenir efficacement et équitablement tant sur le plan professionnel que sur le plan familial et social.

Devant l'insouciance d'un trop grand nombre de salariés, le Congrès émet le vœu que tous les travailleurs comprennent enfin leur devoir envers le syndicalisme, et pense que chaque salarié n'a pas le droit en conscience de rester isolé. Il doit au contraire opter librement pour une organisation syndicale.

Après avoir entendu et approuvé les différents rapports présentés,

Le Congrès, considérant que l'expérience démontre que tout aménagement au profit des travailleurs, est le produit de discussions syndicales longues et persévérantes et parfois de luttes,

Sachant que l'arme la plus puissante du Syndicalisme est la grève,

Sachant que cette arme pour être efficace doit être maniée avec précaution, mais fermement et ne doit pas être la cause de misère dans les foyers ouvriers,

Le Congrès invite tous les travailleurs qui ne l'ont déjà fait à adhérer d'urgence à la Caisse de Défense Professionnelle, créée par notre Fédération.

Sur la crise. — Après avoir étudié les causes et les répercussions de la crise du textile dans notre région, Le Congrès,

Préoccupé en premier lieu du plein emploi de la main-d'œuvre en tenant compte d'une part de la situation démographique de la région et d'autre part de la nécessité de la modernisation de l'équipement de l'industrie textile, décide de prendre une part active aux études qui seront entreprises dans ce sens,

Demande la création d'une commission régionale, ayant pour but, d'étudier les questions si importantes du plein emploi, de la main-d'œuvre, du reclassement et de la reconversion des usines éventuellement appelées à disparaître.

Afin que tous les travailleurs puissent avoir du travail, demande :

Application stricte de la loi des 40 heures pour tous et que les retraités bénéficiaires d'une retraite supérieure au minimum garanti, ne puissent obtenir un emploi permanent dans la profession, au détriment des travailleurs sans ouvrage.

Normes - Salaires. — Constatant que les études faites, l'ont été trop souvent en dehors des organisations syndicales intéressées,

Le Congrès demande :

Que ces organisations prennent une part active aux études faites et contrôles effectués. Il déclare qu'en tout état de cause, il doit être tenu compte de la primauté de l'homme sur la machine.

Considérant les salaires actuellement payés et les moyennes effectives actuellement réalisées, le Congrès déclare qu'une augmentation de ces salaires est possible et doit pouvoir se réaliser dans l'immédiat.

Rappelant la loi sur la liberté des salaires, il mandate son bureau pour agir en ce sens.

Conventions collectives. — Après avoir examiné l'application de la convention collective dans les entreprises, Le Congrès,

Demande expressément à ses militants et responsables de veiller à son application stricte,

Et que soit rapidement convoquée la réunion paritaire demandée afin de discuter sur la base du projet déposé par la C.F.T.C. le 28 janvier dernier, l'avenant régional à la convention collective nationale.

Chômage. — Constatant la misère causée dans les foyers ouvriers par le chômage,

Le Congrès demande que soit institué une caisse professionnelle de chômage, permettant ainsi aux travailleurs de pouvoir en période de crise, assurer la vie de leurs familles. Il demande le relèvement de l'allocation de chômage à 75 % du S.M.I.G.

Productivité. — Constatant que l'accroissement de la productivité dans les entreprises est conditionnée par trois facteurs :

- 1<sup>o</sup> Participation effective du personnel,
- 2<sup>o</sup> Matériel moderne plus rapide et plus adapté,
- 3<sup>o</sup> Organisation plus rationnelle du travail,

Déclare que le produit de la productivité doit être intégralement réparti entre la Direction, la baisse des prix de vente et les salariés, ces derniers recueillant la part la plus importante et qu'en tout état de cause le plein emploi doit être garanti à tout le personnel.

Appelle tous les travailleurs à rejoindre en masse les rangs du Syndicalisme, pour triompher des difficultés actuelles et pour pouvoir enfin réaliser la justice sociale.

ACTIVITES DU 1<sup>er</sup> MAI

Cette Fête du Travail 1953, passée dans le calme absolu, dans le Choletais, fut une fois de plus pour notre organisation syndicale, l'occasion de prouver et sa vitalité et son activité.

Dès la veille, en effet, le jeudi 30 avril, une délégation interprofessionnelle était reçue à 11 h., par M. Charles ANDRE.

Cette délégation était conduite par P. GRELET, secrétaire de l'Union Choletaise et composée de M. BEINON et P. MALLET de la métallurgie, J. GUITET, S. LEMASLE, P. CLOCHARD et R. OLLIVIER, du Textile.



Au cours de cette entrevue, une motion d'ordre général fut déposée et dont certains points furent spécialement abordés : Implantations d'industries nouvelles, Reclassement de la main-d'œuvre en chômage, logements et C.I.L., Affaire de la Maison AUBERT.

Cette même délégation était reçue par la Fédération des Syndicat Patronaux et le Syndicat Patronal du Textile de la région choletaise.

MM. RICHARD et BOUYX représentaient ces deux organismes. Tout d'abord une motion d'ordre général et une d'ordre local furent déposées près la Fédération Patronale et un échange de vues s'en suivit.

J. GUITET déposa ensuite officiellement près du Syndicat Patronal textile, la résolution adoptée par le Congrès régional textile du 19 avril dernier.

Un échange de vues s'engagea, au cours duquel nous avons spécialement insisté sur la nécessité d'ouvrir immédiatement la discussion pour la conclusion de l'avenant régional textile dont le projet a été déposé le 28 janvier dernier.

Reprenant le texte de la résolution adoptées par le Congrès régional textile, M. RICHARD se déclara d'accord pour la création de la commission régionale textile d'étude.

Sur la questions salaires, J. GUITET fit ressortir la baisse des moyennes pondérées dans des nombreux établissements en janvier 1953 par rapport à mai 1952. Examinant les causes diverses de cette baisse, il conclut en affirmant qu'en aucun cas les ouvriers ne doivent en faire les frais.

Les normes et le chapitre de la productivité retiennent également l'attention et la discussion montra sous quelques réserves la similitude des points de vue.

Le jour du 1<sup>er</sup> mai, notre action se porta dans la région. Et c'est sous une pluie battante que P. GRELET, A. GREGOIRE, J. GUITET et P. CLOCHARD se rendirent aux Aubiers, petite localité des Deux-Sèvres, à 26 kms de Cholet, où eut lieu, à 9 h. 30 une réunion du personnel des Etablissements AUBERT, de Moulins.

Cette réunion permit de faire le point sur de nombreux problèmes. Le problème le plus important est celui des conditions de vie et de travail du personnel de cette importante entreprise. Les Ets AUBERT, usines de Moulins (Deux-Sèvres), Aizenay (Vendée) et Elbeuf (Normandie) groupent environ 1.200 salariés.

Des contacts sont pris entre les délégués de Moulins et d'Elbeuf, ainsi un travail homogène et unifié va pouvoir être réalisé. Bravo Camarades. Continuez. La C.F.T.C. vous aide et là encore la preuve est faite que sans section syndicale il n'y a rien à faire.

**RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**Etablissements RICHARD Frères à Cholet (Maine-et-Loire)**

I. — COMITE D'ENTREPRISE (3 collèges)

**Collège Cadres**

**Titulaires.** — Inscrits : 9 - Votants : 9 - Nuls : 1 - Suffrages exprimés : 8.

Elu : ROBICHON Maurice, C.F.T.C., 8 voix.

Suppléant : 1 élu C.G.C., 8 voix.

**Collège Employés et A. M.**

**Titulaires.** — Inscrits : 55 - Votants : 49 - Nuls : 1 - Blancs : 3 - Elus : AUNEAU Emile, 45 voix, C.F.T.C. - GREGOIRE Marcel, 43 voix, C.F.T.C.

**Suppléants.** — Inscrits : 55 - Votants : 49 - Blancs : 5 - S. E. : 44.

Elus : LUCAS Serge, 44 voix, C.F.T.C. - PARAUD André, 42 voix, C.F.T.C.

**Collège Ouvriers**

**Titulaires.** — Inscrits : 141 - Votants : 127 - Nuls : 11 - Blancs : 7 - S. E. : 109.

Liste C.F.T.C. — Elus : CLOCHARD, 53 voix - GUIGNARD, 52 voix.

Liste F. O. — 2 élus : 53 voix.

**Suppléants.** — Inscrits : 141 - Votants : 129 - Nuls : 10 - Blancs : 4 - Suffrages exprimés : 115.

Liste C.F.T.C. — Elus : CAMAIN René, 60 voix - GUINEAU Jean, 59 voix.

Liste F. O. — 55 voix : 2 élus.

II. — DELEGUES DU PERSONNEL (3 collèges)

**Collège Cadres**

Inscrits : 9 - Votants : 9 - Blanc : 1 - Suffrages exprimés : 8.

**Titulaire.** — 1 élu C.G.C. : 8 voix.

**Suppléant.** — 1 élu C.G.C. : 8 voix.

**Collège A. M. Employés**

**Titulaires.** — Inscrits : 55 - Votants : 49 - Blancs : 8 - Suffrages

exprimés : 45.

C.F.T.C. — 2 élus : NAUD Robert, 42 voix - BOUCHET Joseph, 41 voix.

**Suppléants.** — Inscrits : 55 - Votants : 49 - Nuls : 1 - Blancs : 4 - Suffrages exprimés : 44.

C.F.T.C. — 2 élus : OLLIVIER René, 44 voix - LIARD Paul, 39 voix.

**Collège Ouvriers**

**Titulaires.** — Inscrits : 141 - Votants : 125 - Nuls : 14 - Blancs : 4 - Suffrages exprimés : 107.

Liste C.F.T.C. — 2 élus : GLOCHARD Pierre, 54 voix - GUIGNARD Michel, 49 voix.

Liste F. O. — 2 élus.

**Suppléants.** — Inscrits : 141 - Votants : 126 - Nuls : 18 - Blancs : 2 - Suffrages exprimés : 106.

Liste C.F.T.C. — 2 élus : BUINET Yvonne, 44 voix - GUESDON Marcel, 44 voix.

Liste F. O. — 2 élus, 44 voix.

**RECAPITULATION TOTALE**

1<sup>o</sup> C. E. — 1948 : 2 C.F.T.C., 6 F.O. — 1949 : 3 C.F.T.C., 4 F.O. — 1951 : 4 C.F.T.C., 4 F.O. — 1952 : 5 C.F.T.C., 5 F.O. — 1953 : 8 C.F.T.C. + 1 cadre, 4 F.O.

2<sup>o</sup> D.P. — 1948 : 2 C.F.T.C., 6 F.O. — 1949 : 2 C.F.T.C., 2 F.O., 2 N.O. — 1951 : 3 C.F.T.C., 5 F.O. — 1952 : 4 C.F.T.C., 4 F.O. — 1953 : 8 C.F.T.C., 4 F.O.

**Etablissements CAVE-AUMONT à Roussay (Maine-et-Loire) Elections du 30 avril 1953**

**DELEGUES DU PERSONNEL**

**Collège Cadres**

Inscrits : 5 - Votants : 5 - Suffrages exprimés : 5.

**Titulaire :** HUMEAU Isaïe, 3 voix, élu.

**Suppléant :** SOULARD Jules, 2 voix, élu.

**Collège Ouvriers-Employés**

Inscrits : 172 - Votants : 115 - Nuls : 11 - Suffrages exprimés : 104.

**Titulaires.** — Liste C.F.T.C. 3 élus : MURZEAU Maurice, 78 voix - PASQUEREAU Joseph, 79 voix - ARIAL Victor, 77 voix.

Liste C.G.T. : 1 élu.

**Suppléants.** — Liste C.F.T.C. 4 élus : PINEAU Joseph, 84 voix - NEAN Gérard, 84 voix - HAROUET M.-L., 85 voix - RASSINEUX Simone, 84 voix.

Liste C.G.T. : pas d'élu.

**RECAPITULATION TOTALE**

7 C.F.T.C. - 1 C.G.T.

**VOSGES**

**ACTIVITES SYNDICALES**

**ELOYES**

Dans cette localité, toute activité syndicale avait cessé depuis quelques années, malgré la présence d'une population de 1.500 ouvriers.

A la demande de quelques camarades, une première prise de contact eut lieu le 20 février.

Une trentaine de travailleurs de tendances syndicales diverses étaient présents à 21 heures, pour écouter les exposés des camarades Maurice GRANDCOLAS, d'Eloyes, et Henri GEBELE, responsable régional Textile.

Il fut décidé de faire de la prospection et d'envisager une nouvelle réunion. Celle-ci eut lieu le samedi 14 mars, à 15 heures, salle de la Mairie.

Roland ETIENNE, le militant bien connu, fit un exposé sur le syndicalisme, son passé et la nécessité pour l'avenir d'un syndicalisme de plus en plus fort. Il insista sur le fait que les travailleurs n'avaient pas le droit de laisser perdre les conquêtes ouvrières des militants du passé, qui ont lutté et même certains versé leur sang, pour l'émancipation des travailleurs.

GEBELE traita plus particulièrement des questions techniques, du chômage, de ses causes et des remèdes proposés par la C.F.T.C. Il parla également des responsabilités que crée la situation du Textile.

Comme conclusion, un syndicalisme fort est nécessaire. Le conseil syndical fut constitué sur le champ. Il est à peu près certain que du bon travail de recrutement et action ouvrière sera fait par des militants dynamiques.

**LA BRESSE**

Nos camarades de La Bresse ont actuellement bien des problèmes à résoudre.

Le plus grave est celui de l'avenir économique de la localité. En effet, dans l'état actuel de l'industrie, il est à craindre que plusieurs centaines de travailleurs soient sans emploi lorsque la reconstruction sera terminée. C'est pourquoi nos militants du Bâ-

timent et du Textile ont alerté l'opinion publique sur ce danger, ce qui a provoqué la création d'une commission locale des problèmes économiques, à laquelle participent nos représentants.

Cette Commission s'est réunie le 7 mars, à 14 h. 30, à la Mairie. Nos camarades avaient demandé que le Secrétaire de l'U. D. apporte son concours aux travaux de cette Commission.

Des rapports sur différentes branches d'activités possibles furent faits, suivis d'échanges de vue.

Le soir, à 20 heures, réunion du Syndicat du Bâtiment. Le camarade Lucien VINCENT-VIRY traite des problèmes locaux, et GEBELE de la situation générale.

Le dimanche 8 mars, à 11 heures, réunion Textile. Trop de camarades, pour différentes raisons, étaient absents de cette réunion. GEBELE parla de la situation textile et de la nécessité d'être syndiqué. Une prochaine réunion est envisagée, en vue de la réorganisation du syndicat et du recrutement.

Dans la soirée, une réunion avait lieu au café Paul Leduc, pour les ouvriers du Textile de la Vallée de la Vologne.

**FALLIERES**

Le 21 février, à 20 heures, avait lieu la première assemblée générale du tout jeune Syndicat Textile des Fallières.

Pierre COLIN, militant des P.T.T. et Responsable du Secteur de Remiremont, prit la parole pour traiter de l'Unité Ouvrière dans l'usine et des démarches qu'il a déjà faites auprès de la Direction. Il insista sur la nécessité d'une bonne et cordiale entente entre ouvriers et militants du syndicat, à l'intérieur de l'usine.

Jean PERRIN parla du problème des jeunes dans le Syndicalisme et du travail qu'il y a à faire au Comité d'Entreprises et par les Délégués du personnel.

GEBELE traita du problème général et de l'organisation du syndicat. L'assemblée confirma dans leurs fonctions les membres du Conseil Syndical. Bonne équipe, qui prépare les élections des Délégués du Personnel et des Membres du Comité d'Entreprise.

**VENTRON**

Le 7 mars, réunion du Conseil Syndical, avec la participation de Jean PERRIN.

La situation de l'usine et les difficultés rencontrées furent étudiées. Jean PERRIN donna d'utiles conseils aux militants du syndicat. Les problèmes du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel furent discutés.

**THAON-LES-VOSGES**

Par suite de la préparation du Congrès, l'activité de la Permanence et la Propagande ont un peu été ralenties.

Néanmoins, profitant de la présence de notre camarade Simone TROISGROS dans les Vosges, nos camarades de Thaon organisaient une réunion d'information le 23 mars, à 20 heures, salle de la Mairie.

Roland ETIENNE parla de l'Action Ouvrière et de la nécessité d'un syndicalisme puissant et fortement organisé. Il cita les conquêtes ouvrières et insista vivement sur la nécessité de les défendre contre toutes les attaques dont elles sont en but.

Simone TROISGROS fit l'histoire de l'action syndicale depuis la Libération. Elle parla de la part de plus en plus grande la C.F.T.C. dans l'action ouvrière.

Pour terminer, elle lança un appel à tous les travailleurs pour qu'ils rejoignent les Syndicats afin de leur donner plus de puissance et d'efficacité.

**COMMISSION PARITAIRE DE CONCILIATION TEXTILE**

La Commission Paritaire de Conciliation prévue par l'avenant régional est constituée.

Elle s'est réunie pour la première fois le 3 avril pour concilier un litige. Elle est composée de deux représentants de chaque organisation syndicale et d'autant d'employeurs.

Afin de pouvoir contacter la Commission et lui soumettre les différents, celle-ci a désigné un Président et un Vice-Président. C'est M. CHARAY, employeur, qui a été désigné comme Président, et GEBELE Henri, C.F.T.C., comme Vice-Président, sur la demande de LEMARQUIS, délégué de la C.G.T. Ce mandat leur est confié jusqu'au mois de décembre.

Travailleurs du Textile, n'hésitez pas à faire appel à la Commission de Conciliation pour les différents qui vous opposent à votre patron. Pour cela, écrivez au Vice-Président salarié, Henri GEBELE, C.F.T.C., Baraque C, avenue des Templiers, Epinal.

**AGACHE, à Perenchie (Nord) COMITE D'ENTREPRISE**

**TISSAGE**

**Collège Ouvriers**

Inscrits : 301 - Votants : 269 - Suffrages exprimés : 250.

**Titulaires.** — C.F.T.C., 79 voix, 1 élu : DALLENNÉ Jules.

C.G.T., 79 voix : 1 élu.

F. O., 97 voix : 2 élus.

**Suppléants.** — C.F.T.C., 57 voix : 1 élu : DEWUEL Arthur.

C.G.T., 77 voix : 1 élu.

F.O., 83 voix : 2 élus.

**Collège Employés**

Inscrits : 10 - Votants : 9 - Suffrages exprimés : 9.

**Titulaire.** — DEVOS Marcel, C.F.T.C., 9 voix : élu.

**Suppléant.** — DECROIX Edmond, C.F.T.C., 9 voix : élu.

**Collège Cadre-Maitrise**

Inscrits : 32 - Votants : 31 - Suffrages exprimés : 28.

**Titulaire.** — DEVOS Marcel (fils), C.F.T.C., 28 voix : élu.

**Suppléant.** — ROUSSEAU Roland, 25 voix : élu, C.F.T.C.

**FILATURE**

**Collège Ouvriers**

Inscrits : 971 - Votants : 776 - Suffrages exprimés : 690.

**Titulaires.** — C.F.T.C., 205 voix : 2 élus : JOYE Emile - DUPRE Gustave.

C.G.T., 293 voix : 3 élus.

F.O., 192 voix : 1 élu.

**Suppléants.** — C.F.T.C., 185 voix : 1 élu : VERSTRAITE Julien.

C.G.T., 291 voix : 3 élus.

F.O., 200 voix : 2 élus.

**Collège Employés**

Inscrits : 36 - Votants : 31 - Suffrages exprimés : 29.

**Titulaires.** — C.F.T.C., 29 voix : 1 élu : DUPRE René.

**Suppléants.** — C.F.T.C., 25 voix : 1 élu : VANKEL André.

**Collège Maitrise**

Inscrits : 58 - Votants : 46 - Suffrages exprimés : 44.

**Titulaires.** — DEBLAERE Paul, C.F.T.C., 44 voix, élu, et CREUS Albert.

**Suppléants.** — LACHAT Willy - DEPRESTER Henri, C.F.T.C., 43 voix, élu.

**Collège Cadres**

Inscrits : 8 - Votants : 6 - Suffrages exprimés : 5.

**Titulaire.** — LANGLART Désiré, C.F.T.C., 5 voix, élu.

**Suppléant.** — PARENT Michel, C.F.T.C., 5 voix, élu.

**Etablissements HERZOG Tissage d'Orbey (Bas-Rhin)**

**DELEGATION DU PERSONNEL**

**Collège Ouvriers**

Candidats présentés par la C.F.T.C.

**Titulaires.** — Georges LAURENT, 147 voix - Fernand MINOUX, 149 voix - Albert HENRY, 148 voix - Maria CUSTONI, 150 voix - Alice BALTHAZARD, 150 voix.

**Suppléants.** — André VOISON, 150 voix - Paul DEMANGEAT, 151 voix - Marie HERMANN, 150 voix - Pierre BORDINI, 148 voix - Berthe MICLO, 150 voix.

Inscrits : 219 - Votants : 177.

**COMITE D'ETABLISSEMENT**

**Titulaires.** — Georges LAURENT, 149 voix - Fernand MINOUX, 151 voix - Paul DEMANGEAT, 154 voix - André VOISON, 154 voix.

**Suppléants.** — Alice BALTHAZARD, 152 voix - Jean LAURENT, 152 voix - Albert HENRY, 152 voix - Berthe MICLO, 153 voix.

Inscrits : 219 - Votants : 177.

**FILATURE ET TISSAGE H. THORMANN**

**Tissage de Champenay (Haut-Rhin)**

**DELEGUES DU PERSONNEL**

Inscrits : 69 - Votants : 55 - Suffrages exprimés : 38.

C.F.T.C. : 38 voix, 4 titulaires : HOLWES Camille - KER Maurice - HUMBERT - WESTHEIN Auguste.

4 suppléants : BARTHE - MARTIN Julien - BACKOFNER Emile - SPENLE Juliette.



## DANS LES ENTREPRISES

### La LAINIÈRE de ROUBAIX

(D'après La Vie Française.)

#### Fabrications variées.

Parmi les grandes marques de laine à tricoter, figurent les *Laines du Pingouin*, que fabrique « La Lainière de Roubaix », qui ne représentent qu'une de ses fabrications, car la firme produit sous la marque *Les Deux Béliers*, les fils destinés à la Bonneterie et au tissage et surtout les fils fantaisie, employés en particulier par ses filiales parisiennes, *Lesur* et *Korrigan-Lesur*, spécialisées dans les articles de haute mode et de luxe. Elle a, en outre, entrepris récemment le tricotage de chaussettes, vendues sous la marque *STEMM*.

#### Installations modernisées.

Les usines construites à la limite des territoires Roubaix-Wattrelos occupent environ 17 hectares, dont la moitié couverte.

Elles se livrent à de nombreuses opérations, notamment cardage, filature, préparation française et anglaise des fils, retordage, teinture, tricotage. Le matériel de filature, composé de renvideurs et de continus comporte 110.000 broches à filer et le retordage 60.000 broches à retordre. Le personnel est de 4.500 ouvriers et employés.

Toutes les installations ont bénéficié, depuis 1951, d'un important programme de modernisation dont l'achèvement est prévu pour Juin prochain.

#### Origine et capital.

L'affaire fut créée en 1910, sous la forme d'une société anonyme au capital de douze millions, qui fut transformée en 1942 en société en commandite par actions.

Son capital est actuellement de 476.295.000 francs en 95.259 actions de 5.000 francs, obligatoirement nominatives. Il n'a été augmenté en espèces qu'une seule fois, en 1924, et seulement de trois millions. Le reste, soit 461.295.000 francs, est représenté, à l'exception de quelques actions d'apport, par des incorporations de réserves effectuées en 1943 et 1949.

Cette politique d'autofinancement a permis à la société de quintupler sa capacité de production depuis 1924. Bien que le programme de transformation entrepris en 1951 ait été d'une ampleur exceptionnelle, elle en a assuré la réalisation par ses propres moyens et un emprunt à moyen terme de 300 millions contracté auprès du Crédit National n'en a financé qu'une très faible partie.

#### Résultats financiers.

Le chiffre d'affaires de 1938-1939 était de 287 millions. Il était passé, dix ans après, à 7.135 millions et s'établissait pour 1949-1950 à 10.063 millions.

Pour les trois derniers exercices, il a été successivement de 12.473 millions, 7.983 millions et 13.024 millions. Le chiffre intermédiaire s'applique à l'exercice 1951, d'une durée exceptionnelle de neuf mois.

Les bénéfices nets ont été de 134,5 millions pour 1950-1951, de 138,6 millions pour 1951 et de 174,9 millions pour 1952, tandis que les dividendes nets étaient de 2.460 francs par action de 15.000 francs (divisée en trois actions de 5.000 francs en 1951), puis de 820 francs et, en dernier lieu, de 1.107 francs par action de 5.000 frs.

Au sujet de la situation de l'industrie lainière, le conseil déclarait, dans son rapport à l'assemblée du 12 mars 1953, qu'elle est redevenue à peu près normale, à l'exception du tissage qui souffre encore de l'existence de stocks anciens, tandis que le tricotage à main a repris sa vogue et que le tissage mécanique, qui a réalisé de grands progrès techniques, se trouve dans une ère favorable.

**N'oubliez pas  
de payer  
vos cotisations**

## LA C.I.S.C.

ET

## l'O.I.T.

Le Bureau de la C.I.S.C., réuni à Genève les 3 et 4 juin 1953.

Après avoir examiné l'activité actuelle de l'O.I.T. et constaté les attaques injustes dont elle fait l'objet dans certains milieux ;

Rappelle que, dès sa création en 1920, la C.I.S.C. a toujours loyalement soutenu l'O.I.T. ;

Rend hommage, une fois de plus, à l'O.I.T. qui a fourni une contribution remarquable au progrès de la législation sociale dans le monde entier ;

Considère que, fidèle à sa constitution tripartite, et tenant compte des réalités de l'heure présente, l'O.I.T. est appelée à continuer cette mission, à l'aide de moyens appropriés et avec une vigueur renouvelée, si elle veut rester digne de la confiance des travailleurs organisés ;

Constata que l'O.I.T., désireuse de répondre aux exigences du monde actuel, s'oriente de plus en plus vers des actions pratiques, tant dans le cadre d'un certain nombre d'industries que dans celui d'une assistance technique dans différents domaines et qu'elle tente à développer ses activités dans le cadre des grandes régions géographiques ;

Estime que cette extension et cette nouvelle orientation de l'O.I.T. d'une part, nécessitent un certain nombre de réformes, notamment d'ordre constitutionnel et d'autre part exigent une adaptation des moyens budgétaires mis à la disposition de l'O.I.T. par les Etats Membres ;

Souhaite dans ce sens : notamment que l'O.I.T. organise rapidement une Conférence régionale européenne, pour laquelle la C.I.S.C. a déjà suggéré un ordre du jour,

— que l'O.I.T. prenne toutes les mesures nécessaires à l'extension de ses activités sur le continent africain ;

Réclame une juste place, pour le mouvement syndical chrétien, dans tous les organismes établis et dans toutes les conférences ou réunions par l'O.I.T. ;

Fait appel à toutes les organisations affiliées à la C.I.S.C. pour qu'elles continuent à soutenir de toutes leurs forces l'œuvre de l'O.I.T., et poursuivent leurs démarches auprès des Gouvernements de leurs pays respectifs afin qu'ils maintiennent leur collaboration efficace à l'O.I.T., notamment par la mise à sa disposition des moyens financiers nécessaires et par la ratification et l'application des conventions et recommandations de l'O.I.T.

**RIVOLI-LINOS**  
PAPIERS PEINTS  
MAISON FRANÇAISE FONDÉE EN 1878  
RUE DE RIVOLI

Métros : ST-PAUL et PONT-MARIE

Un magasin UNIQUE A PARIS juste à la "pointe Rivoli" Façade blanche et rouge

PAPIERS PEINTS  
PEINTURES  
LINOLEUMS  
BALATUM-CONGOLEUM  
TISSUS D'AMEUBL. etc.  
Le plus grand choix  
Les meilleurs prix

**ATTENTION!**  
Tournez de suite à gauche en sortant du métro St-Paul - sans traverser la rue de Rivoli

## RELEVÉ DANS LE JOURNAL OFFICIEL

24 AVRIL 1953

Montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale de certains tisseurs à domicile dans l'industrie de la soierie de la région lyonnaise en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale.

ART. 1<sup>er</sup>. — Le tableau de l'article 1<sup>er</sup> (parag. 2) de l'arrêté du 29 octobre énumérant les catégories professionnelles de travailleurs à domicile bénéficiaires, en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale, de taux de déductions supplémentaires pour frais d'ateliers en sus du taux général de 10 p. 100, est modifié et complété comme suit :

ART. 2. — Le maître des requêtes du Conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 avril 1953.

#### Désignation des catégories de travailleurs à domicile

Taux de la déduction supplémentaire pour frais d'atelier

Industrie du tissage de la soierie de la région du Sud-Est (départements de l'Ain, Ardèche, Drôme, Gard, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Saône-et-Loire et Vaucluse).

Tissage mécanique :

a) Pour les tisseurs non propriétaires de leur métier :	
— Tissus unis et préparation	25 %
— Tissus façonnés	30 %
b) Pour les tisseurs propriétaires de leur métier :	
— Tissus unis et préparation	40 %
— Tissus façonnés et dorure (passementiers, guimpiers)	55 %
— Tissage à bras	5 %
Industrie de la rubannerie des départements de la Loire et de la Haute-Loire	20 %

9 MAI 1953

Montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale de certains travailleurs à domicile en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale.

ART. 1<sup>er</sup>. — Le tableau de l'article 1<sup>er</sup> (parag. 2) de l'arrêté du 29 octobre 1951, énumérant les catégories professionnelles de travailleurs à domicile bénéficiaires, en vue du calcul

des cotisations de sécurité sociale, de taux de déductions supplémentaires pour frais d'atelier, en sus du taux général de 10 p. 100, est complété comme suit :

ART. 2. — Le maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 1953.

Fait à Paris, le 29 avril 1953.

#### Désignation des catégories de travailleurs à domicile

Taux de la déduction supplémentaire pour frais d'atelier

Industrie de la bonneterie de la région de Canges (Hérault) :

— Travaux de fabrication effectués à l'aide d'un outillage mécanique	15
— Travaux de finition effectués à l'aide d'un outillage mécanique	5
Industrie textile de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).	30

4 AVRIL 1953

LOI n° 53-282 du 3 avril 1953 modifiant l'article 10 de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail.

L'Assemblée Nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée Nationale a adopté, Le Président promulgue la loi dont la teneur suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le septième alinéa de l'article 19 de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 est ainsi modifié :

« Loi du 4 mars 1938 sur les procédures de conciliation et d'arbitrage, sauf en celles de ses dispositions, notamment celles des articles 15 et 19 concernant les sen-

tences rendues par les commissions arbitrales prévues à l'article 29 d du livre 1<sup>er</sup> du Code du Travail et visées à l'article 16, deuxième alinéa, de ladite loi. »

ART. 2. — Les dispositions de la présente loi ont un caractère inter-prétatif.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

13 MAI 1953

Décret sur le reclassement des diminués physiques.

20 MAI 1953

Par arrêté du 30 avril 1953 il a été créé dans le département de l'Isère un certificat d'aptitude professionnelle d'ouvrière complète du tissage.

**DU NOUVEAU  
EN HORLOGERIE!**

**LE CHRONOBLOC** à mouvement Suisse donne l'heure EXACTE et permet le calcul des temps et vitesses. Garantie Officielle LEBEM. Hâtez-vous!

Exceptionnellement: **2.980 fr.**

Même modèle avec Calendrier Automatique 3.675 fr. Supplément pour cadran lumineux 95 fr.

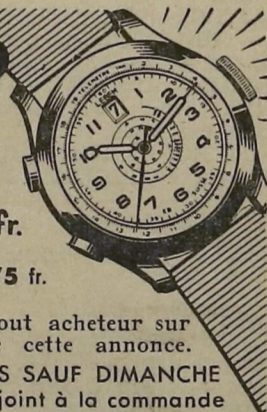
Gratis! Cadeau - BRIQUET à tout acheteur sur présentation ou envoi de cette annonce.

MAGASINS OUVERTS TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHE

Envoi contre remboursement ou mandat joint à la commande

**LEBEM SERVICE 154 14 rue de Bretagne**

PARIS 3<sup>e</sup> - Métro Saint-Sébastien-Froissart





## LE ROLE DU TRÉSORIER

Ce n'est pas la première fois que nous parlons d'organisation syndicale, mais cette question étant très importante, il est nécessaire d'y revenir, en particulier pour étudier aujourd'hui le rôle du trésorier.

S'il est facile de trouver un Secrétaire dans le Bureau d'un Syndicat, il est un poste pour lequel il n'y a jamais de volontaire : c'est celui de Trésorier. Pourtant lors de la création d'un syndicat, c'est d'abord le trésorier qu'il faut désigner, car il est nécessaire de collecter les cotisations et le faire régulièrement. C'est dans la mesure où un démarrage se fait avec méthode qu'il est possible d'espérer un bon développement.

Le premier rôle du trésorier est donc de faire rentrer régulièrement les cotisations. Dans les petits syndicats, pas de difficulté, mais dès qu'un syndicat prend de l'importance, ce, le trésorier ne suffit plus : il doit se faire seconder par des collecteurs, et son travail consiste plus particulièrement à relancer ceux qui sont par trop négligents.

Le trésorier devra ensuite verser les cotisations directement à la Conédération. Cette opération se fera de préférence mensuellement, sauf pour les petits syndicats qui pourront envoyer leur mandat trimestriellement, suivant leur importance, mais ne jamais dépasser ce délai.

Ce point est peut-être le plus important et les retards de nombreux syndicats sont souvent le fait de trésoriers négligents. La cotisation, c'est la vie matérielle du syndicat, mais c'est aussi celle de la Fédération.

S'il est important pour un syndicat d'avoir des rentrées de cotisations régulières, il l'est encore davantage pour une Fédération, où tous les retards risquent de créer une vie financière irrégulière et ne permettent pas de se faire une idée exacte de l'état de l'action syndicale.

Pour faciliter son travail de créditement, il établira des fichiers et, suivant les cas, fiches individuelles ou par section d'entreprise. Les fiches établies pour plusieurs années devront permettre un créditement mensuel. A tout moment, il sera possible de se rendre compte, si tel syndiqué est à jour.

Cette tenue régulière des fichiers donnera au trésorier la possibilité de relancer rapidement collecteur ou syndiqués, et d'envoyer des rappels lorsque cela deviendra nécessaire.

C'est lui qui tiendra la comptabilité du syndicat. Il devra en particulier inscrire recettes et dépenses sur un registre et arrêter les comptes tous les mois. La comptabilité d'un syndicat est en général très simple si elle est tenue à jour, mais devient très compliquée quand, par suite d'oublis, recettes ou dépenses ne sont pas inscrites. Il faut passer des heures pour retrouver les erreurs et ces efforts laborieux ne sont pas toujours couronnés de succès.

Pour éviter de tels ennuis, un minimum de précautions sont à prendre, la plupart dictées par la logique.

Voici donc dans ses grandes lignes le rôle du trésorier ; cette responsabilité importante demande de la part du camarade qui l'accepte un travail persévérant. Sans exiger de lui le travail d'un comptable, il devra avoir un minimum d'ordre et de méthode, permettant même à celui qui n'est pas averti de s'y retrouver dans l'algèbre des chiffres.

Il devra aussi soigner son écriture, en particulier la formation des chiffres qui, déformés, sont sources d'erreur.

Il ne reste plus qu'à organiser les syndicats n'ayant pas de comptabilité ou trésorerie effective ou compléter l'organisation de ceux pour lesquels elle serait insuffisante. Si d'aucuns pensent que ce travail est inutile du point de vue syndical, ils se trompent car une organisation solide a toujours permis une action efficace et un développement rapide, alors que le désordre administratif ne peut que favoriser l'échec.

# CINQUANTE ANNÉES DE LUTTE POUR LA LIBÉRATION DES TRAVAILLEURS

Telle fut la leçon que dégagait de ce long passé notre camarade Vanehmelyck, au cours du meeting du 10 mai, placé sous la présidence de M. Bouladoux, notre actuel Président confédéral et dont nous voudrions rappeler les grandes lignes.

Il y a en effet cinquante ans, Armentières était à la veille de connaître une grève à la fois pénible et tragique ; bien vite elle devait dégénérer en émeute, rien n'y manquait : incendie, pillage, tentative de meurtre, y compris les barricades, et ce malgré la présence de plus de 2.000 hommes de troupe, dont 400 cavaliers.

A l'époque, la journée de travail était de 12 heures ; dès l'âge de douze ans, onze ans si l'enfant est en possession de son certificat d'études, il entre à l'usine.

La famille est souvent nombreuse, il n'est pas rare de voir des pères de famille, ouvriers tisserands, rentrer chez eux le samedi soir sans avoir un sou à remettre à leurs épouses, car en 1903 il n'est pas plus question de minimum garanti que de percevoir les allocations familiales.

L'organisation syndicale est ignorée, tant du côté des travailleurs que du patronat, et le fait caractéristique est que durant les six semaines que dura le conflit, les rares conversations qui furent échangées n'eurent lieu qu'en présence du Président de la Chambre de Commerce et un Comité de grève composé de délégués officieux d'usine pratiquement sans mandat, si ce n'est que celui préconisé par les leaders de partis politiques tels que Jean Jaurès et Jules Guesde, les incitant à la grève révolutionnaire. On devine de suite où ils voulaient en venir.

Devant les dangers d'un tel embrigadement, une jeune équipe n'ayant pour elle que son courage, son intelligence et un sens profond de ses responsabilités, va se jeter dans la bagarre, et la grève est à

peine terminée le 27 novembre 1903, elle dépose les statuts de l'Union Ouvrière Syndicale de l'Industrie Textile en la mairie.

A sa naissance, ceux qui président à ses destinées font la déclaration suivante : « Il ne sera ni jaune, ni rouge, il sera professionnel », c'est-à-dire indépendant.

Trois jours plus tard, au cours de sa première Assemblée générale, il compte déjà plus de 600 membres. Ils ne pourront trouver place dans la salle, ceux qui y sont devront l'évacuer, le plancher du premier étage menaçant de s'écrouler sous le poids.

Pour les avoir vécues, les dirigeants ont senti combien était déprimantes les souffrances et les misères qu'engendre une grève quand elle se prolonge. Tous les moyens, hormis l'abdication, seront mis en œuvre pour en éloigner le spectre des foyers ouvriers, et si les travailleurs du textile connurent 25 ans de paix sociale, cette jeune équipe y fut certes pour une grosse part.

Après avoir doté leur syndicat d'un bureau de placement, une caisse de chômage est créée ; elle devait rendre d'appréciables services à ceux qui, pour des raisons diverses, étaient privés de leur gagne-pain.

La guerre devait éparpiller les militants. Le feu, la mitraille avaient fait d'Armentières un amas de ruines. La voix du canon est à peine arrêtée que déjà ils songent à reconstituer leur syndicat, ce qui sera pratiquement réalisé en 1921.

Quelques années plus tard, une coopérative bien achalandée verra la clientèle affluer vers elle, avide qu'elle est d'obtenir des produits de qualité aux meilleurs prix tout en bénéficiant d'importantes ristournes en fin d'année.

En 1930, à la veille de la grève dite des assurances sociales, qui immobilisa les usines pendant deux mois, le syndicat disposait d'un avoir liquide de plus de 100.000 frs. Tout devait bien vite y passer.

En 1933, nouvelle grève dans la profession. Le patronat, à l'époque, n'employait pas le mot « productivité », c'est cependant ce qu'il recherche : modification et augmentation des charges de travail, le tout accompagné d'une baisse de salaire allant de 18 à 25 %. Quinze semaines durant, en plein cœur de l'hiver, les travailleurs du textile se battront et limiteront la baisse à 5 %.

Nous passerons sous silence les événements de 1936, les années de guerre 39-45 ; en général nous les avons vécus à des degrés différents peut-être, mais avec la même fièvre, la même angoisse.

Depuis la Libération, bien du chemin a été parcouru, il serait trop long d'en relater tous les faits, nous ne pouvons cependant au passage la grève de 1950, déclenchée par F.C. Il fallut toute la compétence de nos militants pour l'empêcher de se terminer en queue de poisson. Elle devait cependant être riche d'enseignements et fit réfléchir les militants du Nord sur leurs responsabilités, ce qui devait les amener, en octobre de la même année, à mettre en place leur caisse de résistance au plan départemental, attendant mieux.

Ce cinquantenaire que nous avons fêté, ne saurait cependant être considéré comme un point final que l'on place au bas de cette page d'histoire ; agir de la sorte serait indigne de militants, ce serait aussi trahir la mission confiée par nos aînés ; elle est pour nous le point de départ d'une nouvelle étape vers laquelle nos militants d'Armentières entendent résolument s'engager.

Avec tous leurs camarades du Textile de France et d'Outre-Mer, étroitement unis au sein de la C.F.T.C., dans une indépendance totale des partis politiques et des puissances d'argent, ils continueront à œuvrer afin de faire triompher les principes de justice et de fraternité qui les animent, conscients par leur action d'aboutir à la libération de la classe ouvrière de ses chaînes.

## RÉSOLUTION adoptée par le Conseil Confédéral

Le Conseil Confédéral de la C.F.T.C., réuni les 20 et 21 juin 1953, constate que la crise ministérielle, en se prolongeant, aggrave la crise économique et sociale dont elle est l'illustration et discrédite les institutions en prouvant que la plupart des hommes qui les animent, n'ont ni l'imagination, ni le courage nécessaires à une conception d'ensemble de l'intérêt général.

Dans cet ordre d'idée, la recherche d'un programme minimum de compromis apparaît comme la persistance de l'état d'esprit de démission qui nous a conduits au chômage, aux bas salaires sans pour autant améliorer la position de notre économie par rapport aux économies étrangères concurrentes.

On ne saurait en effet décemment faire appel à l'esprit de solidarité nationale (condition première du redressement du pays) tant que subsisteront le chômage, des salaires insuffisants et des conditions de vie misérables pour la population laborieuse, en face du luxe déployé par certaines catégories sociales nanties de privilèges exorbitants, sans rapport avec des services rendus.

La correction des injustices sociales est la pierre de touche de toute politique visant au salut national, laquelle doit comporter une politique économique d'ensemble donnant la priorité à la construction, permettant d'accélérer les investissements productifs dans les secteurs-clés par un contrôle des investissements privés pouvant aller jusqu'à l'interdiction de ceux qui ne seraient pas justifiés par l'intérêt de l'économie générale du pays ou de l'Union Française ; cette politique devrait comporter en outre une révision simultanée des dépenses militaires et la réalisation d'une profonde réforme fiscale.

La recherche d'une politique de plein emploi de la main-d'œuvre, notamment par la création de Chambres paritaires régionale et d'industrie à compétence économique et sociale.

Enfin, dans le domaine des mesures immédiates à prendre sur le plan social, le Conseil Confédéral réaffirme la volonté de la C.F.T.C. d'obtenir :

- la réunion de la Commission Supérieure des Conventions Collectives pour l'élaboration du budget-type et pour l'extension des conventions collectives signées dans l'industrie, le commerce et l'agriculture ;
- la révision du salaire minimum interprofessionnel garanti ;
- le relèvement des prestations familiales et de la retraite des vieux travailleurs ;
- le relèvement des indemnités de chômage ;
- la révision des zones de salaires pour le S.M.I.G. et pour les prestations sociales ;
- un contrôle rigoureux, assorti de sanctions sévères par les services de l'Inspection du Travail et l'application de la législation sociale : salaire minimum, durée du travail, majoration des heures supplémentaires, repos dominical, conventions collectives.

Le Conseil Confédéral félicite toutes les organisations de la C.F.T.C. qui, dans le cadre des positions du Mouvement, ont obtenu par leur action des résultats pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Ces résultats prouvent que l'action syndicale menée efficacement peut répondre dans toutes les conjonctures économique et sociale, aux exigences légitimes des travailleurs.



## Notes Documentaires

### IMPORTATIONS

(Quantités en tonnes métriques)

	Mars 1953	Février 1953	Avril 1953
Matières premières textiles ..	71.258	3.428	46.169
Filés, fils et ficelles .....	814	54	827
Tissus et autres art. textiles ..	629	36	671
Art. confect. en tis. bonnet. ...	2.184	276	1.995

(Valeurs en millions de francs)

	Mars 1953	Février 1953	Avril 1953
Matières premières textiles ..	25.103	792	12.301
Filés, fils et ficelles .....	904	3	606
Tissus et autres art. textiles ..	697	44	681
Art. conf. en tissus bonnet. ...	359	29	372

### EXPORTATIONS

(Quantités en tonnes métriques)

	Mars 1953	Février 1953	Avril 1953
Matières premières textiles ..	11.149	374	9.759
Filés, fils et ficelles .....	2.431	1.758	2.606
Tissus et autres art. textiles ..	2.287	5.846	2.055
Art. conf. en tissus bonnet. ...	3.360	2.774	3.675

(Valeurs en millions de francs)

	Mars 1953	Février 1953	Avril 1953
Matières premières textiles ..	4.423	80	3.964
Filés, fils et ficelles .....	2.928	905	3.303
Tissus et autres art. textiles ..	2.927	5.829	2.925
Art. conf. en tissus bonnet. ...	1.074	1.288	810

### PRODUCTION TEXTILE

	Janvier 1953	Février 1953	Mars 1953	Avril 1953
Filés de lin .....	2.347	2.197	2.437	
Filés de chanvre .....	454	452	483	
Filés de jute .....	7.157	6.697	7.450	7.763
Tissus de jute .....	5.093	5.095	5.799	5.850
Importations de jute .....	9.630	11.330	9.578	9.266
Filés de coton .....	21.980	20.530	23.300	
Importations de coton (sauf linters) .....	33.730	24.100	30.610	26.230
Filés de laine .....	9.280	8.530	9.550	
Tissus de laine .....	5.770	5.240	5.680	
Import. laine brute .....	7.600	6.250	17.260	7.990
Rayonne .....	4.066	3.815	4.084	3.806
Fibranne .....	3.738	3.633	4.038	4.139
Tissus soieries .....	1.810	1.691	1.871	
Rubans .....	78	81		

### INDICE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 100 : 1938  
(sans bâtiment)

Décembre 1952 : 145 - Janvier 1953 : 144 - Février 1953 : 145 - Mars 1953 : 143.

### INDICE PRODUCTION TEXTILE

Base 100 : 1938.

Décembre 1952 : 105 - Janvier 1953 : 102 - Février 1953 : 105 - Mars 1953 : 107.

### INDICE DES PRIX DE DETAIL

Base 100 : 1949

	Alimentation 41 art.	Chauffage Éclairage 7 art.	Produits manufacturés 115 art.	Service 47 art.	Divers 3 art.	Ensemble 213 art.
Mars 1953 .....	140,2	172,2	126,7	181	143,5	145,2
Avril 1953 .....	139,8	172,2	126,4	181	143,5	144,7
Mai 1953 .....	140,9	170	126,3	183	143,5	145,5

### INDICE DES PRIX DE GROS

Base 100 : 1949

	Indice Général 319 art.	Indice d'ensemble Textile	Indice mat. prem. Textile	Indice Fils et Tissus
Février 1953 .....	139,2	133,4	141,3	129
Mars 1953 .....	139,7	135,7	144,6	130,6
Avril 1953 .....	139	137,3	149,6	130,4
Mai 1953 .....	139,3	138,1	150,1	131,4

### INDICES FRUITS ET LEGUMES

Décembre 1952 : 124 - Janvier 1953 : 124,4 - Février 1953 : 129,2 - Mars 1953 : 131,6 - Avril 1953 : 131,2 - Mai 1953 : 137,3.

### INDICES TRIMESTRIELS TEXTILES

	Effectif Base 100 : 1938	Horaires hebdomadaires	Salaires Base 100 : 1946	Activité 100 : 1939
Janvier 1953 .....	93,1	41 h. 1	515	102,9

### BUDGET C.F.T.C.

15 mars 1953 : 23.845 - 15 avril 1953 : 24.215 - 1<sup>er</sup> mai 1953 : 24.001 - 13 juin 1953 : 23.922.

### INDICE TRIMESTRIEL DES PRIX DE DETAIL A PARIS

Commission du Coût de la Vie de la Préfecture de la Seine.  
Base 100 : 1930

	Alimentation	Chauffage éclairage	Habillement	Logement	Divers	Ensemble
15 février 1953 ..	1.830,4	141,5	430,6	127,6	328,4	2.858,5
15 mars 1953 ....	1.801,3	140,6	428,4	127,6	334,4	2.832,3

## FABRIQUE FRANÇAISE DE LIQUEURS

15, Rue Edgar-Quinet  
AIN-TEMOUCHENT  
(Département d'Oran)

LIVRAISONS DANS TOUT LE  
DÉPARTEMENT

Téléphone : 0-67

PRIX ET QUALITÉ

DOMAINE DE

## CHATEAU ROMAIN

Côtes du Zaccar

VIN FIN

Concessionnaires exclusifs :  
Société LE ZACCAR  
Voûtes 50-51-52. Quai Nord - ALGER

Julien LAURENS & Cie  
Propriétaires  
Changarnier Miliana.

### DANS LES ENTREPRISES

(Suite de la page 6)

Le bilan arrêté au 31 décembre 52, se totalise à 11.302 millions l'Actif immobilisé soit terrains, constructions et matériels y figure pour 1.010 millions, après 499 millions d'amortissements, les participations pour 834 millions et les comptes d'avances pour 404 millions. A 4.252 millions d'exigibilités courantes, s'opposent 7.651 millions d'actif réalisable et disponible, dont 5.074 millions de marchandises et approvisionnements et 2.577 millions de débiteurs, effets et liquidités. Au passif, au capital de 476.295.000 francs s'ajoutent 4.697 millions de réserves et provisions.

Ce chiffre, sans tenir compte de l'énorme plus-value latente des immobilisations telles qu'elles sont estimées — est à rapprocher de la capitalisation boursière qui, au cours d'introduction de 25.500 ne représente que 2.429 millions. Quant au rendement qui, sur la base du dernier dividende de 1.107 francs n'est que de 4,40 % net, il traduit, de la part d'un marché, la conviction très nette que les titres pourront, dans l'avenir donner de plus larges satisfactions.

### CAMARADES !

Quand vous sollicitez la Fédération :

#### SOYEZ PRÉCIS

- Vous ne donnerez jamais trop de précisions.
- N'oubliez pas, en particulier, de nous faire part du maximum de détails sur vos entreprises ou vos sociétés.

#### SOYEZ ORDONNES

- Consacrez à chaque question une feuille séparée.
- Rappelez sur chaque feuille votre adresse.

#### SOYEZ PATIENTS

- L'absence de réponse immédiate ne signifie pas que vous êtes oubliés.
- La Fédération n'a pas un personnel aussi nombreux que celui d'une usine.

#### SOYEZ DISCIPLINES

- Répondez à nos questionnaires.

Merci !

112, Bd. Voltaire - PARIS - 11<sup>e</sup> Tel. VOL. 16-23

Ses PAPIERS PEINTS  
SES PEINTURES

vous recommande **ARTEX**

**LINOLEUM**  
devis de pose sur demande

**BULGOMME**

1<sup>er</sup> CHOX

Ateliers 720 - C.F.T.C.  
26, rue de Montholon  
PARIS (9<sup>e</sup>)



Le Directeur - Gérant :  
B. MAYOUD